

Avis de la Commission départementale des sites

Date de la réunion : 20 juin 1972

Commune : FONTAINEBLEAU

Objet : demande de permis de construire pour l'agrandissement d'un abri de cantonnier sis route ronde - V.C. n° 6 en forêt domaniale, présentée par la Préfecture de Paris.

Rapporteur : M. de BERGEVIN

---

La Préfecture de Paris présente une demande de permis de construire pour l'agrandissement d'un abri de cantonnier sur l'acqueduc de la Vanne, en forêt de Fontainebleau.

Le rapporteur précise que l'abri existant qui n'est pas très esthétique, se situe dans la partie enterrée de l'acqueduc à l'intersection de la Route Ronde, au sud de la Croix de Franchard. Dissimulé dans un repli de terrain, il est à peine visible.

Pour une construction entièrement neuve, un toit en tuiles plates aurait sans doute pu être exigé, mais ce n'est pas le cas. Etant donné le peu d'importance de l'affaire, le rapporteur propose finalement à la Commission de donner un avis favorable sans réserves.

Après échange de vues, la Commission ne formule aucune objection.

Le Président,

M. MOSSER